

d'une société rentable qui fait sa part dans le cadre de son mandat.

Quelles seront les répercussions de cette prévatization sur le budget annoncé, hier, dans cette enceinte par le ministre des Finances? On ne nous a donné absolument aucun chiffre dans le budget. On n'a absolument pas précisé les répercussions que cette annonce aura sur notre situation budgétaire au Canada. Manifestement, l'inclusion de cette annonce dans le budget était simplement une occasion pour le gouvernement de faire part de ses intentions à la population. Lorsque nous aurons la possibilité d'examiner ses répercussions sur le budget, je pense que nous risquons de nous apercevoir que cela va accroître encore davantage le déficit. Comment a-t-on préparé la vente de cette société d'État?

Nous avons remarqué quelques faits dans les médias. Hier, le président Hopper a déclaré que la mesure prise dans le budget était une surprise, mais qu'il ne s'agissait pas d'une initiative totalement imprévue. Lors du huis-clos, les fonctionnaires du ministère ont déclaré hier que c'était à la dernière minute qu'on avait décidé d'inclure cette annonce dans le budget.

Hier soir, dans le hall à l'extérieur de la Chambre, après la présentation du budget, j'ai dit au ministre d'État à la Privatisation que j'attendais avec impatience de voir le projet de loi pertinent. Il a souri et m'a répondu que c'était aussi son cas.

Je voudrais formuler deux observations au sujet de la déclaration du ministre. Il a affirmé que cette société d'État n'avait plus d'objectif de politique publique. Nous sommes conscients du fait que le secteur énergétique au Canada a grand besoin d'orientations politiques bien établies et que les Canadiens exigeront cela à l'avenir, comme ils l'ont fait en 1975.

Je voudrais parler brièvement de la nécessité d'élargir la marge de manoeuvre financière de la société et de la vente d'actions. Il n'est pas nécessaire, pour ce faire, de privatiser la société. Il faut comprendre que les contribuables canadiens sont déjà les actionnaires de Petro-Canada et qu'ils exigent que leur investissement leur rapporte. Si la société réalise des profits, un plus grand nombre de Canadiens, collectivement, doivent en profiter. Le fait que ce soit seulement ceux qui ont les moyens d'acheter des actions qui pourront profiter de la rentabilité de la société va tout à fait à l'encontre des besoins collectifs du pays. Il faut que les profits de Petro-Canada servent à combler les lacunes dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé ainsi que dans tous les autres domaines durement touchés par ce budget, notamment l'environnement.

Affaires courantes

• (1550)

Il n'est pas question de profits. Or tout rendement sur un investissement suppose manifestement des profits pour les actionnaires. Si un investissement rapporte, son produit doit aller directement aux Canadiens qui possèdent les ressources que nous utilisons dans le secteur public.

Les néo-démocrates se méfient des intentions du gouvernement. Nous tenons à signaler que nous entendons bien lutter contre ce projet de loi tendant à vendre, en partie ou en totalité, cette importante société canadienne.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION — DÉPÔT DU TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente-deuxième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du solliciteur général du Canada) demande la permission de déposer le projet de loi C-64, intitulé Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.